

MISE A JOUR N°9
2024

LYON 2^e arrondissement

ANNEXE

C.4.3.1 – Périmètres reportés



C.4.3.1 Annexe - Périmètres reportés
(art. R. 151-52 et R. 151-53 du code de l'urbanisme)
Lyon 2^{ème}

1 Périmètres de secteurs sauvegardés

- Néant

2 Périmètres de zones d'aménagement concerté (Z.A.C.)

- N°14 : ZAC Confluence 1^o phase (Lyon 2^{ème}) créée le 21.01.2003
- N°21 : ZAC Confluence 2^o phase (Lyon 2^{ème}) créée le 28.06.2010

3 Périmètres de programmes d'aménagement d'ensemble (P.A.E.)

- Néant

4 Périmètres de prise en considération de projets

- N° 1 - Périmètre de prise en considération de la mise à l'étude du projet de la ligne de tramway express de l'ouest lyonnais (TEOL), instauré par délibération du conseil d'administration de Sytral Mobilités du 16.05.2024

5 Périmètres de droit de préemption urbain (D.P.U.) renforcé

Par délibération de la Communauté urbaine de Lyon, le droit de préemption urbain renforcé est institué à :

- Lyon 1^{er} et 2^{ème} arrondissements, dans un périmètre délimité par : les rues de la Martinière, Sainte Catherine, Désirée et la place Louis Pradel au nord ; la Saône à l'ouest ; la rue Grenette et la place des Cordeliers au sud et le Rhône à l'est (délibération du 16.07.1990).
- Lyon 2^{ème} arrondissement, dans un périmètre délimité par : l'alignement sud de la rue Casimir Périer (c'est-à-dire la limite est de la SNCF, l'alignement sud de la rue Bichat, l'alignement est du quai Rambaud, l'alignement sud du cours de Verdun, l'alignement ouest du quai Perrache), sur l'immeuble situé 71 quai Perrache (parcelle cadastrale BE 12), sur les immeubles compris entre la rue Eynard, le quai Perrache et le cours Charlemagne (délibération du 20.04.1998).
- Lyon 2^{ème} arrondissement sur l'ensemble des immeubles suivants (délibération du 26.04.2010)

Adresse	Références cadastrales
7, rue Clotilde Bizolon	AP 67
25, cours de Verdun	AX 68
25, rue Marc Antoine Petit	AZ 30
28, cours Charlemagne	AZ 75

C.4.3.1 Annexe - Périmètres reportés
(art. R. 151-52 et R. 151-53 du code de l'urbanisme)
Lyon 2^{ème}

6 Périmètres de zones de préemption dans les espaces naturels sensibles (E.N.S.)

- Néant

7 Projets urbains partenariaux (P.U.P.)

- Néant

8 Protections des Espaces Naturels et Agricoles Périurbains (P.E.N.A.P.)

- Néant

9 Périmètres de développement prioritaire - Réseaux de chaleur urbains

- Réseau Centre Métropole classé par délibération du Conseil de la Métropole de Lyon en date du 26 juin 2023

10 Secteurs d'Information sur les Sols (S.I.S.)

Site	Date arrêté préfectoral	Identifiant	Adresse	Références cadastrales
ZAC Lyon Confluence intégrant les 5 sites : Pôle de Loisirs et Culturel de Lyon Confluence – SNC RANDOLI Lyon Confluence – SNCF Marchandises Sud Lyon Confluence – SNCF Marchandises Nord Lyon Confluence – SNCF Montrochet Ancienne Usine à Gaz de Lyon Perrache	24/06/2022	SSP00059680101	26 quai Rambaud	AZ 185, BC 73, 80, 81, 82, 88, 90, 95, 96, 104, 106, 107, 108, 109, 123, 129, 132 à 142, 144, 145, 146, 148, 149, 151, 152, 154, 155, 158, 159, 162, 163, 164, 166, 167, 169, 171, 175, 176, 177, 180 à 185, 187 à 190, 193 à 196, 198, 200, 201, 206 à 208, 210, 211, 213 à 216, 219 à 221, 223, 225 à 227, 229 à 234, 236 à 256, 258, 260 à 265, 272 à 280, 283 à 286, 298 à 302, 305 à 310, 330, 331, BD 152 à 159, 162 à 164, 166, 167, 169, 170, 172, 173, 174, 177, 186 à 194, BE 01, 29, 31, 38, 41 42, 43, 46 à 50, 61, 62, 79 à 84, 99 à 103, 105, 112, BP 34 à 36

C.4.3.1 Annexe - Périmètres reportés
(art. R. 151-52 et R. 151-53 du code de l'urbanisme)
Lyon 2^{ème}

Site	Date arrêté préfectoral	Identifiant	Adresse	Références cadastrales
ZAC Lyon Confluence 2	24/06/2022	SSP00074170101	Rue Montrochet	BE 14, 16, 18, 20, 72, 74, 75, 77, 78, 152, 155, 156, 157, 160 à 175, 177 179, 182

11 Périmètres des biens inscrits au patrimoine mondial (UNESCO)

- Inscription du site historique de Lyon sur la Liste du patrimoine mondial par l'UNESCO le 5 décembre 1998
Se reporter au dossier Lyon

12 Taxe d'Aménagement Majorée (TAM)

- Néant